Canton de Vaud

Soirée d'information
sur la procédure d'adoption de l'enfant du partenaire

(selon les nouvelles dispositions légales entréee en vigueur le 1er janvier 2018)

Mercredi 25 avril 2018 @ 18:30 - 20:00

Lors de cette soirée d'information organisée à la demande de l'Association faîtière Familles arc-en-ciel, les deux services en charge de la procédure d'adoption de l'enfant du partenaire dans le canton de Vaud, à savoir la direction de l'Etat civil d'une part et, de l'autre, l'Autorité centrale cantonale en matière d'adoption, en charge de l'enquête sociale, seront représentés par :

Mme Miriam BETTOSINI
Juriste

Direction de l'état civil

Service de la population

Mme Isabelle FAVRE
Responsable de l'équipe adoption

Autorité centrale cantonale en matière d'adoption dans le canton de Vaud (ACC-VD)

Service de protection de la jeunesse

Après une présentation du déroulement de la procédure dans le canton de Vaud, un temps important sera réservé pour les questions des personnes présentes.

Lieu

Locaux de l'Administration Cantonale Vaudoise
Salle d'audience (la salle d'audience se trouve en face de l'entrée principale du bâtiment, lui-même en face de la route)
Av. de Longemalle 1
1020 Renens

Accès en transports publics

Depuis le centre ville ou la gare, prendre :
- soit le M1 jusqu'à l'arrêt Malley
- soit prendre le train jusqu'à l'arrêt Prilly-Malley

Depuis l'arrêt CFF Prilly-Malley, regagner soit l'arrêt Galicien, soit l'arrêt Malley-Ouest et prendre le bus 32 ou le 33, puis sortir à l'arrêt Rue du Lac

Depuis l'arrêt du M 1 Malley, traverser le carrefour (passage donnant sur le café des Abattoirs) puis regagner la grande artère sur la gauche et prendre à l'arrêt Malley Ouest le bus 32 ou le 33 jusqu'à l'arrêt Rue du Lac